



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

22-03-2019-09

Date de convocation le 14/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 mars 2019

Le vingt-deux mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

Pouvoir: M. DUCOS DUCQ donne pouvoir à M. LACOSTE-PEDELABORDE.

Secrétaire de séance élue : M. PALIS Estelle.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 COMMUNE

Le Maire rejoint la séance.

Il propose au conseil d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent reporté de fonctionnement (report à nouveau créditeur article 002) :	2 058 428.41 €
- Excédent de la section d'investissement (excédent d'investissement reporté 001) :	2 073 260.48 €
- Affectation du résultat (1068) :	2 680 212.83 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 02/04/2019